

VILLE DE RIORGES

N° 4_4

OBJET :

PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS

TRAVAUX DE RENOVATION D'ECLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME 2019

MAITRISE D'OUVRAGE DU SIEL

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 21 MARS 2019 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 22 mars 2019.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 25 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Roland DEVIS, Christian SEON, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Martine LAROCHE-SZYM CZAK, Jacqueline RUBLON, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Nabih NEJJAR, *adjoint* ; Gilles CONVERT, Blandine LATHUILIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, Andrée RICCETTI, Florence COLOMB, Monique VIAL, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuses : Guy CONSTANT

Secrétaire élue pour la durée de la session : Valérie MACHON

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Nabih NEJJAR Gilles CONVERT Blandine LATHUILIERE Elodie PINSARD-BARROCAL Andrée RICCETTI Florence COLOMB Monique VIAL	Eric MICHAUD Roland DEVIS Martine SCHMÜCK Chantal LACOUR Martine LAROCHE-SZYM CZAK Suzanne LACOTE Jacqueline RUBLON

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir (Guy CONSTANT)

PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS**TRAVAUX DE RENOVATION D'ECLAIRAGE PUBLIC
PROGRAMME 2019
MAITRISE D'OUVRAGE DU SIEL**

Alain ASTIER, conseiller municipal délégué à la voirie, aux réseaux et aux déplacements, expose à l'assemblée :

"Il y a lieu d'envisager des travaux de réfection de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire (liste des voiries concernées ci-jointe).

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son comité et son bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire (SIEL) peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, le SIEL assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le conseil départemental de la Loire, le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

La commune a décidé de mener une opération d'investissements.

Des travaux de modernisation et d'amélioration des performances énergétiques seront réalisés en remplaçant des points lumineux équipés de sources énergivores.

Il est proposé de réaliser ce programme au cours de cette année 2019 selon la liste jointe.

Financement

Le coût total du programme EP 2019 peut être estimé comme suit :

Détail des travaux	Montant HT des travaux	%	Participation de la commune
Rue du Maréchal Foch	45 416 €	98 %	44 507 €
Avenue Galliéni	24 640 €	98 %	24 147 €
Parc du Petit Prince	9 126 €	98 %	8 943 €
Parc le Pontet	25 500 €	98 %	24 990 €
Total HT			102 587 €

D'autres opérations pourront être proposées après la réalisation du bilan financier.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. prend acte que le SIEL-Territoire d'Energie, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Rénovation éclairage public – Programme 2019" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à monsieur le Maire pour information avant exécution ;
2. approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté ;
3. dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits nécessaires pour la contribution, ouverts au budget 2041582 ;
4. décide d'amortir ce fonds de concours en quinze années par une dépense de fonctionnement au chapitre 042 et une recette d'investissement au chapitre 040 ;
5. autorise le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,
Riorges, le 25 mars 2019
Le Maire
Jean-Luc CHERVIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20190321-4_4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2019

Affichage : 22/03/2019

Travaux d'éclairage public – Programme 2019

Liste des voies

Foch	rue du Maréchal Foch
Galliéni	avenue Joseph Galliéni
Petit Prince	parc du Petit Prince
Pontet	parc du Pontet

Soit un total de 93 luminaires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20190321-4_4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2019

Affichage : 22/03/2019